



**Direction Générale des Services**

## **Conseil municipal du 10 décembre 2025 DELIBERATION**

Rapporteur : Stéphane LARTIGUE

Secrétaire de séance : M. Stéphane LARTIGUE

**Nombre de conseiller-e-s en exercice :** 33  
**Nombre de présent-e-s :** 28  
**Nombre de votant-e-s :** 27

**Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :**

- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ,
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE,
- M. Daniel LACRAMPE donne pouvoir à M. Clément SERVAT.

**Était absent :**

- M. Pierre BAHOU

### **25 - CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE AU STADE MUNICIPAL DE FOOTBALL**

Il est rappelé que, depuis quelques années, la Ville d'Oloron Sainte-Marie mène une opération de modernisation des équipements sportifs situés sur le Stade municipal de la plaine des sports de St-Pée.

Dans la continuité de cette action, la Ville d'Oloron Sainte-Marie souhaite lancer la construction d'un club-house accessible à tous, dans l'enceinte du stade municipal de football, pour offrir un espace de convivialité à vocation sociale et créer un lieu d'échanges.

Ce lieu pourra également être utilisé pour organiser des événements ou recevoir divers partenaires sportifs, l'objectif étant d'offrir un espace vivant où les sportifs pourront se détendre en sortant des vestiaires après un entraînement où une rencontre.

Ainsi, cet espace de rencontre permettra aux licenciés, parents et éducateurs de partager et construire une vie sociale au sein de la plaine des sports de St-Pée.

Ce projet répond donc aux objectifs suivants :

- Proposer un lieu de convivialité au sein de la plaine des sports de Saint Pée, accessible à tous (normes PSH)
- Offrir un espace qui pourra répondre aux besoins en matière d'évènements sportifs et des associations
- Favoriser un endroit pour l'accompagnement des activités sportives scolaires et extra-scolaires
- Permettre aux dirigeants de monter en compétences grâce à un lieu de convergence (espace de formation)
- Garantir un espace de détente mais aussi un lieu d'échange et de rencontre favorisant le lien social
- Atteindre une unité de lieux pour les utilisateurs (club-house, terrains, tribunes et vestiaires)

Le projet porte sur la construction d'un espace Club House d'environ 150 m<sup>2</sup>, comprenant :

- 2 bureaux (dont un pour les éducateurs),
- 2 sanitaires,
- 1 cuisine équipée avec ouverture pour servir des sandwiches vers l'extérieur,
- 1 réserve de la cuisine,
- 1 salle de réception (50 place assises) de 96 m<sup>2</sup> avec bar dans la pièce et ouverture vers l'extérieur (buvette extérieure)

Le coût de cette construction est estimé à 515.000 € HT.

M.SERVAT, M. LACRAMPE, Mme NAVARRO, Mme TORCAL et Mme DUPRIEZ ne prennent pas part au vote.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **APPROUVE** la construction d'un club house sur le stade municipal de football, dont le coût est estimé à 515.000 € HT,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessous :

|                                                             |          |              |
|-------------------------------------------------------------|----------|--------------|
| <b>DETR</b> attendu                                         | 25,00 %  | 128 750,00 € |
| <b>ANS</b> attendu (17 % hors frais d'études et honoraires) | 14,85 %  | 76 500,00 €  |
| <b>REGION</b> attendu                                       | 20,00 %  | 103 000,00 € |
| <b>FONDS PROPRES</b>                                        | 40,15 %  | 206 750,00 € |
|                                                             |          |              |
| <b>TOTAL</b>                                                | 100,00 % | 515 000,00 € |

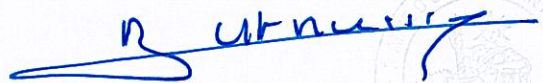
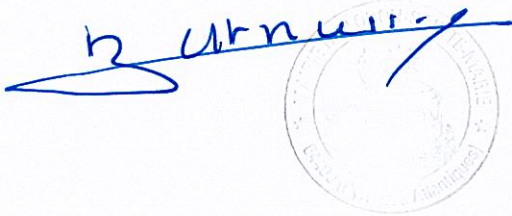
- **RAPPELLE** que dans le cadre de la délégation de pouvoirs donnée par le Conseil municipal par délibération en date du 3 juillet 2020, Monsieur le Maire effectuera toutes les demandes de subventions afférentes à ce projet,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 10 décembre 2025.  
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 12/12/2025



Bernard UTHURRY